






INDICE IPB

L'indice IPB mesure l'effort de la randonnée c'est à dire la difficulté physique de la randonnée.

Désormais vous trouverez le plus souvent cet indice dans le tableau des randonnées inscrites au planning.

Voici le tableau correspondant aux différents indices

	<p>Un indice compris entre 0 et 25 correspond au niveau 1 qualifié de FACILE.</p> <p>La randonnée pédestre est sans difficulté physique.</p> <p>Ce niveau correspond aux promenades et aux balades ainsi qu'aux parcours Rando Santé.</p>
	<p>un indice compris entre 26 et 50 correspond au niveau 2 qualifié d'ASSEZ FACILE.</p> <p>La randonnée pédestre présente peu de difficulté physique.</p> <p>Ce niveau correspond aux promenades et à de petites randonnées.</p>
	<p>un v compris entre 51 et 75 correspond au niveau 3 qualifié de PEU DIFFICILE.</p> <p>La randonnée pédestre nécessite un certain engagement physique qui reste toutefois mesuré.</p> <p>Ce niveau correspond à des randonnées pédestres modérées.</p>
	<p>un indice compris entre 76 et 100 correspond au niveau 4 qualifié d'ASSEZ DIFFICILE.</p> <p>La randonnée pédestre présente des difficultés et nécessite un engagement physique certain.</p> <p>Ce niveau correspond à des randonnées pédestres plus soutenues.</p>
	<p>un indice supérieur à 100 correspond au niveau 5 qualifié de DIFFICILE.</p> <p>La randonnée pédestre présente des difficultés et nécessite un engagement physique important.</p> <p>Ce niveau correspond à des randonnées pédestres très soutenues.</p>